



## Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 29 mai 2024, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

**Date d'affichage de la convocation** : 29 mai 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 11

**Nombre de conseillers votants** : 11

**Etaient présents** : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, BRUN Etienne, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, MARIN Jean-Hervé, BERTRAND, VERAN, GOUTARD, DUMAS

**Etaient absents excusés** » : Mme DURAND, Mr JAMONEAU

**Etaient absents** : Mme DE ARAUJO, Mr GUIGNON

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2024 a été adopté à l'unanimité (10 votants).

### **Délib2024-26 – Enfance/jeunesse : restauration scolaire : tarifs et règlements intérieurs**

Vu les modifications apportées aux règlements intérieurs de la restauration scolaire de l'école Joseph JOFFO ;

Vu l'augmentation transmise par la société API, prestataire pour la fourniture des repas en liaison froide, il décide à l'unanimité (11 votants) :

- D'augmenter de 10 centimes le repas et fixe les tarifs suivants de la restauration scolaire de l'école Joseph JOFFO, applicables au 2 septembre 2024, à savoir :
  - 3.90 €/repas pour les abonnements à l'année pour les jours fixes à l'année et pour toute modification transmise le jeudi avant 12 h 00 pour la semaine suivante ;
  - 4.40 €/repas pour toute demande hors délai
  - 1.40/repas pour les repas apportés pour les enfants bénéficiant d'un PAI
  - 6.20 €/repas pour les repas à titre exceptionnel
  - 6.20 €/repas pour les enseignants, agents, stagiaires et intervenants
- Et d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer les règlements modifiés.

### **Délib2024-27 – Enfance/jeunesse : garderie périscolaire : tarifs et règlement intérieur**

Vu les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie périscolaire de l'école Joseph JOFFO ;

Vu les horaires actuels d'ouverture et de fermeture de la garderie périscolaire, à savoir : 7 h 15 à 8 h 35 et de 16 h 40 à 18 h 45 ;

Il décide à l'unanimité (11 votants) :

- De maintenir les tarifs de l'année scolaire précédente à savoir :
  - 2.00 € le matin,
  - 2.00 € le soir
  - 3.00 € le matin et le soir
  - Avec un minimum de facturation de 5 € par enfant et par mois
- Sollicite une étude financière pour un tarif à la demi-heure pour la rentrée de septembre 2025 ;
- Et autorise le Maire ou un Adjoint à signer le règlement modifié.

#### **Délib2024-28 – Enfance/jeunesse : convention d'utilisation d'un terrain municipal et demande d'une participation financière au Conseil Départemental**

Depuis trois années, le collège utilise pendant certaines périodes de l'année scolaire le stade municipal. Cette autorisation avait été donnée pendant la durée des travaux. Compte tenu du renouvellement sollicité par le Collège pour la future année scolaire et des frais occasionnés pour l'entretien du site, il décide à l'unanimité (11 votants) de fixer un tarif d'utilisation du stade à 20 €/heure.

#### **Délib2024-29 - CCTOVAL : modification des statuts**

Vu les statuts modifiés de la CCTOVAL concernant la politique du logement et du cadre de vie, il les accepte à l'unanimité (11 votants).

#### **Délib2024-30 – Convention de mise à disposition pour les travaux de peinture d'une fresque**

Il accepte à l'unanimité la convention proposée par les services de la Poste Immobilier autorisant la commune à utiliser un côté mur du parking du site postal, comme support pour la création d'une fresque et autorise le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

#### **Délib2024-31 – Personnel : remplacement lié à un congé de maternité**

En raison d'un congé maternité et afin de transmettre les informations entre collègues, il décide à l'unanimité de créer un poste d'agent d'accueil au secrétariat de Mairie pour la période du 15 juin 2024 au 30 janvier 2025, à temps complet en application de l'article L332.23.2° du Code Général de la Fonction Publique).

#### **Restauration des calvaires et demande de subvention au Conseil Départemental**

Il sursoit à la décision ; le devis étant incomplet.

#### **Délib2024-32 – Subvention SN LE LUDE**

Monsieur Damien MOREAU, licencié au club de natation du Lude (SN LE LUDE), participera du 26 juin au 3 juillet 2024 aux championnats d'Europe Masters à Belgrade en Serbie. Il attribue à l'unanimité (11 votants) la somme de 200 € au club de natation du Lude (SN LE LUDE).

## Délib2024-33- Achat d'une remorque au service technique

Il accepte à l'unanimité (11 votants) l'offre de Norauto pour l'achat d'une remorque au prix de 398.99 € TTC servant à entreposer le barnum communal.

### Questions diverses :

- **Fête de la musique vendredi 21 juin** : il prend connaissance de cette manifestation organisée par le Café des Sports et Lathan DÛ. Monsieur le Maire précise qu'il autorise cette fête de 17 h 00 à 23 h 30.
- **Apéro Bikers chaque 2<sup>ème</sup> vendredi du mois** : il prend connaissance de ce rassemblement au Lathan Dü, demande que le nom soit modifié avec un cadre juridique détaillé.
- **Manifestation liée à la fresque dimanche 16 juin** : Monsieur le Maire rappelle l'organisation de cette manifestation.

Le Maire,

Hugues BRUN

LeMaire-Adjoint  
par délégation du Maire,

Cécile GENENTEAU